

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JANVIER 2016 A 19H (Salle du Conseil)

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. Jean-Luc CHATRY, M. François NGUYEN LA, Mme Marie-Laure CAPILLON, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Benoît COQUELET, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, Mme Nythia FOISNET, Mme Elise GIMENES, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir** : Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVault donne pouvoir à M. Yannick QUINTARD, Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Séverine LAFLEUR et Mme Chrystell LAMOTHE donne pouvoir à M. Eric MARTIN.

**Absent excusé** : M. Jacques DESCHAMPS

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Luc CHATRY

**Assistent** : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire ouvre la séance à 19h.

M. le Maire rappelle le décès soudain la semaine dernière de M. Yves DUSSIMON que beaucoup parmi les Conseillers municipaux connaissent. Yves DUSSIMON était très engagé dans la vie associative de la commune, il avait été successivement Président du club de tennis puis trésorier des Foulées Vouglaisiennes. Ses obsèques ont été célébrées cet après-midi. Il propose de respecter une minute de silence en sa mémoire.

M. Jean-Luc CHATRY est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire demande si les Conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre. Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est immédiatement abordé.

### ♦ **Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de compétence du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des principales décisions prises dans le cadre des délégations prévues, conformément aux articles L-2122-22 et L-2122-23 et aux délibérations du Conseil Municipal en date du 7 avril 2014.

- Décision du 7 décembre 2015 : signature du marché avec le cabinet BROSSIER Architecte de Vouillé, pour le contrat de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation de l'immeuble Cottineau, pour un montant de 10 950,00 € HT, soit 13 140,00 € TTC ;

- Décision du 15 décembre 2015 : signature du marché avec l'entreprise YESSS Electrique de Migné-Auxances, pour l'électrification du portail et la mise en place d'un interphone à l'école maternelle La Clé des Champs, pour un montant de 1 193,15 € HT, soit 1 431,78 € TTC ;
- Décision du 17 décembre 2015 : signature du marché avec l'entreprise CEDEO de Migné-Auxances, pour la fourniture d'un radiateur gaz pour la salle de Traversonne, pour un montant de 1 356,75 € HT, soit 1 628,10 € TTC ;
- Décision du 17 décembre 2015 : signature avec la CNP du contrat d'assurance des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à l'égard des agents permanents affiliés à la CNRACL (contrat-groupe via le Centre de Gestion de la Vienne ; taux de 5.06 % du traitement ; appel de cotisation provisionnelle pour l'exercice 2016 : 31 461.26 €).

## 1 - FINANCES

### ◆ **Débat d'Orientations Budgétaires 2016**

M. le Maire précise que le débat d'orientations budgétaires préfigure le Budget Primitif 2016 sur lequel le Conseil Municipal devra se prononcer le mardi 9 février prochain.

M. Patrick PEYROUX présente le rapport sur les orientations budgétaires de 2016.

Ce rapport donne des éléments sur la situation financière de la commune et trace les grandes lignes des actions à entreprendre en 2016, compte tenu du contexte local et national.

Le rapport présenté (joint en annexe) indique :

- l'évolution du contexte financier au niveau national,
- la situation financière de la commune
- les résultats du budget 2015
- les évolutions majeures du budget de fonctionnement pour 2016,
- les grandes lignes du budget d'investissement 2016, en dégagant les principaux projets de la commune,
- la situation du budget annexe d'assainissement,
- les grandes lignes du budget annexe lotissement.

M. le Maire souligne les bons résultats du compte administratif 2015 qui présente des dépenses en baisse de 33 000 €, des recettes en hausse de 93 000 € ce qui globalement donne un résultat de l'exercice 2015 supérieur de 126 000 € au résultat de l'exercice précédent.

Ces bons résultats permettront de dégager un meilleur autofinancement pour financer les investissements, notamment sur le secteur de la Chaume.

Il indique que compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat, la seule politique à suivre, comme il l'a évoqué dans son discours lors de la cérémonie des vœux, est de bien maîtriser, voire de diminuer les dépenses, de chercher des marges de manoeuvre supplémentaires du côté des recettes, tout en maîtrisant l'endettement. Il conviendra de poursuivre dans cette voie.

Pour l'analyse des ratios, M. le Maire et M. PEYROUX indiquent qu'il convient d'être prudent compte tenu du nombre restreint de communes de la même strate de population : 5 communes entre 3.500 et 5.000 habitants.

M. le Maire précise que le taux d'endettement réel pour 2015 devrait être de 13 % et non de 17,17 % compte tenu du remboursement d'un emprunt de 100.000 € à court terme, ce qui traduit une réelle volonté de désendettement de la commune.

M. Benoit COQUELET souligne la hausse maîtrisée du budget des ressources humaines et plus globalement, la baisse des dépenses de fonctionnement conjuguée à l'augmentation des investissements. Il importe que toutes les collectivités s'engagent dans un tel effort.

M. le Maire expose que le projet de budget 2016 pour les investissements, présente un montant soutenu supérieur à 1 Million d'euros et que l'augmentation proposée de la fiscalité est justifiée compte tenu de ces investissements, générateurs de nouveaux services aux habitants.

M. Jean-Luc CHATRY indique qu'il est prévu une augmentation de 3% du taux d'imposition et non une augmentation de 3 points de ces mêmes taux.

En réponse à une question de M. Jean-Luc CHATRY relative au financement du projet d'aménagement du secteur de la Chaume, M. le Maire précise qu'il convient d'inclure le FCTVA que la commune percevra dans deux ans, ce qui réduira la participation de la commune.

Il ajoute qu'un dossier de demande de subvention a été transmis à la nouvelle région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes qui a pris connaissance du dossier, des éléments complémentaires ayant été sollicités.

En réponse à une question de Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Marie-Laure CAPILLON précise que le piézomètre va permettre de contrôler la pollution dans le sous-sol des anciennes décharges, afin de mettre aux normes les sites.

M. Jean-Luc CHATRY s'interroge sur les montants de la viabilisation du futur lotissement rue du Val Montour. M. le Maire indique que des précisions seront apportées lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

M. le Maire ajoute que la viabilisation de ce futur lotissement sera financée par un emprunt qui sera remboursé par la vente des terrains.

Le Conseil Municipal débat et prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2016.

M. le Maire remercie sincèrement M. Patrick PEYROUX pour la préparation de ce rapport, ainsi que Mathias GIRAUD et Eric EPRON pour le travail important réalisé en amont.

## **2 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **◆ Révision du plan local d'urbanisme**

M. François NGUYEN LA rappelle que le PLU communal a été approuvé en 2004 et révisé par délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2014.

Lors du Conseil Municipal du 15 septembre 2015, il a été décidé d'apporter des adaptations portant sur 3 points particuliers :

#### **Emplacements réservés rues du Coquet et Gambetta ; cimetière**

Deux emplacements réservés sont à supprimer : l'emplacement n°11 (accès à la future gendarmerie) et l'emplacement n°17 (local commercial rue Gambetta) qui aurait dû être supprimé lors de la révision (accord conclu avec le Préfet lors de l'instruction du permis de construire). Un emplacement doit être créé entre la rue du Four à Chaux et l'Auxance (en longeant le cimetière), afin de créer un réseau destiné à détourner une partie des eaux pluviales du bassin de la Trère et apporter une solution durable aux inondations constatées rue de la Galmandrie.

### Parcelle AL N° 66 rue des Maillots

Il convient de rectifier une erreur de cartographie réalisée lors de l'élaboration du plan de zonage du nouveau PLU. Une partie de la parcelle AL N°66, initialement en zone U, se retrouve en zone A.

### Terrains rue de la Sonne à Traversonne (Zone UB)

Il est proposé de modifier les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : suppression du fossé et des haies en façade. Un dispositif « tampon » doit être intégré pour la gestion des eaux pluviales. Une haie libre sera plantée au fond des parcelles, avec des essences préconisées à la charge de l'aménageur.

Faisant une analyse différente des services instructeurs de l'Agence Technique Départementale, la Direction Départementale des Territoires recommande d'utiliser la procédure de révision simplifiée plutôt que celle de la modification, précédemment validée par le Conseil Municipal, ce qui conduira notamment à consulter les personnes publiques associées.

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L 123-1 et suivants et les articles R 123-1 et suivants,

Vu les articles L. 123-13 et L 123-19 dudit Code de l'Urbanisme,

Considérant que la révision simplifiée du PLU est nécessaire pour procéder aux modifications citées ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, M. Patrick PEYROUX ne prenant pas part au débat et au vote pour les terrains situés rue de la Sonne à Traversonne (zone UB) :

- De prescrire la révision simplifiée du PLU conformément aux articles L. 123-13 et L 123-19, et aux articles R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme,
- De lancer la concertation prévue à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, sur le projet et sur ses incidences sur le PLU,
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la révision du PLU,
- De solliciter auprès de l'État une dotation pour les dépenses liées à la révision du PLU, conformément à l'article L 121-7 du Code de l'Urbanisme.

Il est précisé que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré (opération 20083 art. 202).

### 3 - PATRIMOINE BATI, VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

#### **◆ Rétrocession des parcelles AS n°119 et 120 à la commune suite à un alignement rue de Terrefort**

M. François NGUYEN LA informe les membres du Conseil Municipal que Maître Chantoury, notaire à Vouillé, propose de régulariser une rétrocession de parcelles privées à la commune, rue de Terrefort, suite à un alignement (bordures de trottoirs).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De se prononcer favorablement sur la rétrocession des parcelles AS n°119 et 120 situées rue de Terrefort,

- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié de cession, ou tout document relatif à ce dossier.

◆ **Lancement du marché pour une commande groupée avec Eaux de Vienne - SIVEER, relatif aux travaux de rénovation des réseaux d'eaux usées et pluviales dans le quartier de la Chaume**

M. François NGUYEN LA informe les membres du Conseil Municipal du projet de renouvellement des réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales, rue de la Tour du Poële.

Ces travaux se dérouleront de manière concomitante avec le réaménagement de l'espace, programmé dans ce secteur.

La maîtrise d'œuvre est confiée à Eaux de Vienne - SIVEER. Il est indiqué que les crédits nécessaires seront inscrits à la section d'investissement du budget d'assainissement, qui sera voté lors de la séance du 09 février 2016.

Ce projet est estimé à 176 000 € HT :

Prestations	Montant € HT
Travaux rue de la Tour du Poële	165 000
Maitrise d'œuvre « Eaux de Vienne » - rue de la Tour du Poële	11 000
<b>TOTAL en € HT</b>	<b>176 000</b>

Dans la mesure où Eaux de Vienne - SIVEER a prévu, dans ce même secteur, des travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable, il paraît opportun de prévoir un groupement de commandes pour la réalisation concomitante de ces travaux d'eau potable et d'assainissement, étant entendu que la commune de Vouillé en sera le coordonnateur.

Ce groupement de commande sera formalisé par une convention. Il a pour objet la réalisation de travaux de réseaux de collecte des eaux usées et pluviales pour la commune de Vouillé, et de travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable pour le syndicat Eaux de Vienne - SIVEER, au niveau de la rue de la Tour du Poële, la rue de la Chaume et Basses rues.

Le groupement est créé en vue de la passation d'un marché de travaux selon les dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics. Chaque membre du groupement s'engage à signer avec le co-contractant unique retenu par la Commission d'Appel d'Offres, un marché à la hauteur de ses besoins propres, tels qu'ils auront été définis dans le dossier de consultation. Il s'engage également à s'assurer de la bonne exécution de ce marché. La convention entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties, pour se terminer le jour de l'expiration du délai de parfait achèvement des travaux.

M. Philippe PATEY indique qu'il s'agit d'un type de convention de plus en plus utilisé, qui devrait permettre d'obtenir des prix intéressants, avec une meilleure coordination du chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De se prononcer favorablement sur la réalisation des travaux énoncés dans le cadre d'un groupement de commandes avec le syndicat Eaux de Vienne - SIVEER,
- De donner tout pouvoir à M. le Maire pour négocier le contenu de cette convention et la signer,
- De lancer une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation d'un marché de travaux, selon les articles 26 à 28 du Code des Marchés Publics,
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le marché à intervenir et toute décision se rapportant à la présente délibération, dans la limite des crédits affectés à cette opération.

#### **4 - VIE SCOLAIRE**

##### **♦ Demande de subvention pour le projet d'école numérique à l'école maternelle « La Clé des Champs »**

Mme Dany BONNIN rappelle qu'un projet numérique a été élaboré avec la communauté éducative de l'école maternelle « La Clé des Champs », visant à faire entrer l'école maternelle dans l'ère du numérique.

Ce projet nécessite la mise en place de nouveaux outils évalués à 16.000 € pour l'année 2016, incluant du matériel informatique, des travaux de câblage et du matériel divers, notamment des tableaux blancs. Il est précisé que les crédits correspondants seront inscrits lors du vote du budget 2016, le 09 février prochain.

Chaque classe sera équipée d'un ordinateur PC neuf et connectée à un vidéoprojecteur. Des tablettes seront également acquises pour la mise en place d'ateliers spécifiques.

La garderie sera équipée pour faciliter les relations avec les parents, l'école, la cuisine centrale et les services administratifs de la mairie.

L'installation est programmée pendant les vacances scolaires de printemps 2016.

La formation sera assurée par l'Inspection Académique au titre des heures de formation allouées annuellement à chaque enseignant (9 h sur un total annuel possible de 18 h). Elle sera réalisée sur place par le délégué académique au numérique de la circonscription, M. Patrick NUER.

M. le Maire souligne que des investissements conséquents ont été réalisés ces trois dernières années, pour les écoles publiques de la commune.

##### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver ce programme d'équipement numérique de l'école maternelle « La Clé des Champs »,
- De solliciter des subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
- D'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **5 - VIE ASSOCIATIVE**

##### **♦ Subvention exceptionnelle à l'association « Vouillé Volley-Ball »**

M. Jean-Luc CHATRY rappelle que la municipalité s'était engagée à prendre en charge l'achat de ruban adhésif, pour le marquage temporaire au sol des terrains de sport du complexe sportif des Maillots, nécessaire à la pratique du volley-ball.

L'association « Vouillé Volley-Ball », ayant acheté le matériel pour un coût de 276 €, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle pour rembourser le club de cette dépense.

##### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 276 € à l'association « Vouillé Volley-Ball »,
- D'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

## **6 - INTERCOMMUNALITE**

### **♦ Adhésion de la commune de l'Isle Jourdain au Syndicat ENERGIES VIENNE**

Lors de sa réunion du 8 décembre 2015, le Comité du Syndicat ENERGIES VIENNE a décidé, à l'unanimité, d'accepter l'adhésion de la commune de l'ISLE JOURDAIN.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du CGCT, relatives à la procédure d'extension de périmètre des syndicats de communes, M. Patrick PEYROUX propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De se prononcer favorablement sur l'adhésion de la commune de l'ISLE JOURDAIN au Syndicat ENERGIES VIENNE,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

### **♦ Désignation d'un conseiller municipal pour siéger à la commission « tourisme, communication » de la Communauté de Communes du Vouglaisien**

M. le Maire précise que les commissions de travail de la Communauté de Communes du Vouglaisien réunissent trois représentants par commune du territoire.

Or la commune de Vouillé, lors de sa réunion du 13 avril 2014, n'a désigné que deux représentants, messieurs Christophe MERIEL-BUSSY et Benoît COQUELET, pour siéger à la commission « tourisme, communication ».

Il propose donc de désigner un conseiller supplémentaire.

Madame Séverine LAFLEUR se porte candidate.

Après vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De désigner Mme Séverine LAFLEUR pour compléter la liste des représentants du Conseil Municipal de Vouillé au sein de la commission « tourisme, communication » de la Communauté de Communes du Vouglaisien,
- D'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

## **7 - POINTS DIVERS**

### **♦ Nuit de la thermographie**

Mme Marie-Laure CAPILLON indique que la commune accueillera une animation gratuite, proposée par le Pays des 6 vallées, le 25 février prochain. Rendez-vous est donné dans la salle du Conseil municipal. Une animation sera ensuite programmée dans les rues de Vouillé (rues de la Barre, du Chêne Vert, du Puits Chiez, Victor Hugo et Place de l'Eglise), avec pour objectif de sensibiliser les habitants aux déperditions d'énergie dans leurs habitations, à l'aide d'une caméra thermique. Des dossiers de demandes de subventions pourront être montés ensuite auprès du Pays des 6 Vallées pour engager des travaux de rénovation.

◆ **Boîte à livres**

Mme Marie-Laure CAPILLON informe les membres du Conseil Municipal de l'installation prochaine d'une boîte à livres près du fleuriste. La boîte en bois sera intégrée dans une cabine téléphonique. La cabine sera agrémentée de plantes et positionnée dos au vent.

Elle rappelle le principe de ce projet : chacun apporte ou emprunte des livres à sa convenance. De nombreuses boîtes à livres sont installées dans toute la France, notamment à Poitiers, y compris par des particuliers. Une opération de communication sera lancée auprès de la presse départementale.

Mme Valérie POIGNANT ajoute qu'il conviendra de préciser que la boîte à livres ne sera pas utilisable pour le dépôt ou le retrait des ouvrages de la médiathèque.

M. le Maire indique aux Conseillers municipaux qu'une brochure précisant les différentes manifestations qui auront lieu à Vouillé ces prochaines semaines, figure dans leurs dossiers. Ce document a été préparé par Claire du service communication.

Il précise que le vote du budget 2016 aura lieu le mardi 9 février à 19h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20h25.